

Ordonnance

des gardes de Monnoies

Aux gardes de la monnoye de
premier.

Pour la fabrication, remede
et delivrance des Especes en
dauptine.

Du ^{13^{me}} ~~11^{me}~~ ^{bre} 1589.

Vous vous mandons que
tanton ces lettres veien vous clouer
les boertes de lad. monnoye tant
blanches comme Noires, Et faites
Nouvelle boertes li Nouveau
papiers et livre de delivrance
en parchemin et pour chacune

Coerte son livre au parquerou
Nous Envoyera et aussi jnuent.
De tout le Sillon blanc & noir
qui sera en telle moyenne & la
Maniere accoutumee & nelaines
plus moyennes sur le Poins
des blancs deniers grands & petits &
L'Escu que l'on a pris en semblable
des doubles tournois & petits tournois
en mailles Maine sans aucune
Delay faire & faire es ouures blancs
deniers a l'Escu lequel se croira
cinq deniers douze grains de loye
argent le Roy & de six sols
deux deniers, & le quart d'un denier
de poids au marc de Paris ayant
cours pour dix deniers tournois piece.

Item petit blanc appellez
denier blanc de semblable
loye & de douze sols quatre deniers

en demy denier de poids au mare
 qui auront cours pour cinq deniers
 tournois la piece en demain aux
 changeurs et marchands pour chacun
 marc d'argent a lad. loy cent dix
 huit sols tournois.

Item de double denier tournois
 a deux deniers d'ouze grains de loy
 et de quatorze sols et le trois
 quart d'un denier de poids au
 mare.

Item petits tournois a un denier
 seize grains de loy et de dix huit sols
 neuf deniers de poids au dit mare
 de Paris en demain aux changeurs
 et marchands de chacun marc
 d'argent et de loy pour tout le Noirs
 cent quatorze sols tournois
 lequel blanc et petits et autres

La Monnoye Noire ne souffert
plus Monnoies sur le Coin
de present comme dit En main
les faillies faire et ouvrir du
poids de loy d'or et d'argent
et semblable que Nous vous
envoyons les lettres le commandé
expressément aux faillies de lad.
monnoie que d'oresnavant il faudra
faire tous pareils a ceux que Nous
vous envoyons et sans aucune chose
mais n'y ajouter en l'attre n'y
en autres choses en quelque maniere
que ce soit sur peine de perdre
son office et de tous les biens qui
sera livré en lad. monnoye alloué
a lad. loy de cinq deniers pour quatre
faites mettre et converties les deux
parts de petit blanc a l'escu de
cinq deniers Cournois piece en la
tierce partie en grand blanc a

al leu cinq Deniers tournois piece
 et la tierce partie en grand blanc
 a leu dix Deniers tournois
 piece, les quels bl grand blanc
 delivrer a la ville de trois Mars
 a parmy les recours a quatre fors
 et a quatre foibles, Et les petits blancs
 de cinq deniers tournois la piece
 semblablement a la piece de
 trois Mars et de recours a six fors
 et a six foibles au marc, Item les
 doubles tournois delivrer a trois
 poins chacun d'un marc en ostant le
 Denier poignam a huit fors et a huit
 foibles au marc En tous ce qui sera
 recue et paye' dor en avant d'ulad.
 monnoye et aussy l'ouvrage peser
 au marc de Paris et non
 autrement car aussy ordonne' estre
 fait par Nos seigneurs du grand
 conseil. Item Ne souffrez plus de

En lad. moye aucun ouvrage
de d. blanc appelle à quatre que ou
ours pour deux deniers oboles tournois
la pille a trois deniers six grains
fin d'eloy pour ce qu'il en Tenue
a notre connoissance que certain
malicieus marchand le soueste
queris au poids de d'auptine et iceus
mise alloue' par deca pour cinq
Deniers tout voir pree don aucun
ou d'erte' pour ce prins et emprisonnez
au chatelet de paris en l'enemur
ensuyv grand dompage a plusieurs
personnes, les quelle ne hont d'ennuy.
fauter faire Et accouplis diligent
et par telle maniere que vous nen
Denies' este' surpris de faute ou
negligence, regarder qu'en e
n'ait d'ffaus, Leu a Paris le
seizieme jour du Moind' octobre
L'An mil trois cent quatrevingt

Nuit.

Item Faires paies aux ouvriers blancs
 grands et petits et double tour nois
 et aux Monnoyers pour vingt sols
 de petits blancs huit deniers tour nois.
 Et pour breue dix livres de
 double trois et quatre deniers de
 double pour breue de dix livres de
 tour nois trois et quatre deniers
 tour nois pour decties et pour tour
 de tour de six et pour que vous
 aurez receu les presentes au quel d.
 Les et combien il sera tenu
 de billon en lad. Monnoye pour
 cette ordonnance, et auxy nous
 Envoiez seurement les boctes
 blanches et noires de lad. monnoye
 et tenes secrete cette ordonnance
 jusqu'au tiers jour de l'annee
 apres en mois d'octobre, auquel
 jour il En mande' au gouuernement

qu'il les aient criés et publiés au d.
pays du dauphiné. Ceci comme
de m. d.